



Action ! Défense des personnels ! transformation de l'école ! société plus juste !



Le Journal des PES



SNUipp-FSU 31 - 05 61 43 60 62 - snu31@snuipp.fr

Le SNUipp-FSU

Un stage syndical pour vous!

Vous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires...). Comme chaque année, le SNUipp-FSU 31 organise un stage « début de carrière » le **Mardi 22 mars** et le **Vendredi 25 mars** afin de répondre au mieux à celles-ci. Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également poser des questions sur vos droits et votre carrière.

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous. Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques. C'est pourquoi nous proposons aussi certaines pistes en lien avec les revendications des personnels.

Le SNUipp-FSU est né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture)**. Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la **réussite** de tous les élèves d'autant que le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales existe toujours. Le SNUipp-FSU défend pour cette raison un service public d'éducation qui offre à chaque enfant, quelle que soit son origine, une éducation qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. **L'unité syndicale** est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. **L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité** sont également des missions du SNUipp-FSU, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département.

Mais le SNUipp-FSU, ce n'est pas que cela. Il se bat :

- pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes, abaissement des effectifs par classe, plus de concertation et de travail en équipe...).
- pour réfléchir sur les problèmes de société (prendre en compte les grands problèmes de société, construire avec d'autres des propositions pour combattre le chômage, l'exclusion. Pour tout cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents.

**Attention
Inscription
auprès du
DASEN (lettre)
avant le
22 février!**

Mardi 22 mars ou
Vendredi 25 mars

Stage début de carrière

**Aide au mouvement, questions de
carrière, métier ...**

Inscrivez-vous dès maintenant !

**Participer à un
stage syndical,
c'est l'occasion :**

- de débattre,
- d'échanger avec la profession,
- d'avoir les bonnes réponses à ses questions,
- de réfléchir ensemble,
- de partager un moment convivial.

Plus d'infos en P2

Stage 22 ou 25 mars

Mardi 22 mars ou Vendredi 25 mars 9h-16h30

Local de la FSU 31, 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse

Tous les personnels (stagiaires y compris) ont droit à 12 journées/an de stages de formation syndicale, que ce soit sur temps de classe ou sur temps à l'ESPE pour les stagiaires. A vous de choisir ...

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage 1 MOIS AVANT le début du stage (22 février).

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à écrire à la main et à transmettre au DASÉN sous couvert de l'IEN)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Ecole

Date:

À monsieur le Directeur Académique, sous
couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de
Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16
du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut
général des fonctionnaires définissant
l'attribution de congés pour la formation
syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai
l'honneur de solliciter un congé pour participer à
un stage de formation syndicale le 22 (ou 25)
mars 2016.

Ce stage se déroulera à Toulouse, il est
organisé par la FSU sous l'égide du centre de
formation de la FSU, organisme agréé figurant
sur la liste des Centres dont les stages ou
sessions ouvrent droit à congés pour la formation
syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2 Envoyer le bon d'inscription au stage à :

SNUipp-FSU 31 - 52 rue J. Babinet 31 100 TOULOUSE

Ou à snu31@snuipp.fr (bon à découper en page 4)

3 Le programme

9h : Accueil des stagiaires - Introduction et présentation du stage

9h30 : Le SNUipp, les commissions paritaires, kézako?

Rôle du syndicat et instances paritaires

10h30 : Transformer l'école vers la réussite de tous

12h00: Repas

13h45: Questions administratives relatives au déroulement de carrière
(congés, temps partiel, formation, promotion, inspection...)

15h 00 : Le mouvement départemental

Le mouvement départemental : comment ça marche ?

Les différents types de postes - Aide à la saisie des vœux

16h15 : Clôture du stage / bilan

Après le stage, possibilité de rester au local avec des délégués du personnel pour travailler sur la saisie de vœux de la 1ère phase.



Le mouvement Intra Départemental (en bref...)

En règle générale, il se déroule en 3 temps (s'y ajoute une phase de réajustement à la rentrée). Les Professeurs des Ecoles Stagiaires sont normalement essentiellement concernés par les 2 premières phases.

Les dates du mouvements 2016

La période (3 semaines) d'ouverture du serveur pour la première phase sera comprise entre le 7 mars et le 12 avril. Nous vous communiquerons les dates précises lorsqu'elles seront connues.

Le Barème:

AGS + SP

- **AGS*** au 01.01.2016 : 1 point par an d'ancienneté, 1/12ème de point par mois d'ancienneté et 1/360ème par jour
- **SP: 1point par enfant** de moins de 20 ans né entre le 01/01/1996 et le 31/12/2015.

* Ancienneté Générale de Service

Phase 1: informatisée

Saisie des vœux via I-Prof (SIAM).

L'administration publique sur un site dédié la liste des postes vacants et susceptibles de l'être et toutes les circulaires et annexes précisant le fonctionnement du mouvement.

Aucune priorité pour les PES n'est accordée sur cette phase autre que celles liées au handicap (agent, conjoint ou enfant).

Phase 2: informatisée

Même procédure de saisie qu'en phase 1.

Les PES bénéficient d'une **priorité relative** (après les mesures de carte scolaire et les priorités handicap et santé).

Les PES sont essentiellement affectés à cette phase.

Phase 3: manuelle

Il n'y a pas de publication de liste de postes ni d'émission de vœux pour les collègues restés sans affectation. L'administration affecte, en respectant le même ordre de priorité que pour la phase 2, en fonction des communes figurant pour les vœux de la phase 2.

Un colloque du SNUipp : Et si on refondait le travail des enseignants ? Le pari du collectif

Le SNUipp-FSU a organisé à Paris le 19 janvier dernier un colloque sur le métier enseignant avec une ambition : porter dans le débat public et auprès du ministère l'urgence de sa refondation réelle et concrète.

On ne change pas l'école sans les professionnels qui la font vivre au quotidien.

Scolarisation des enfants en situation de handicap, nouveaux rythmes, nouveaux programmes, nouveaux cycles, conseils école-collège... l'école se doit d'absorber constamment de nouvelles évolutions, sans que les conditions d'exercice du métier d'enseignant n'aient été repensées en profondeur. Résultat, on en demande de plus en plus aux enseignants, dans des conditions de plus en plus difficiles, des temps de plus en plus contraints. Et ce, toujours sans formation de qualité.

Plus que jamais, porter l'ambition de la réussite de tous les élèves nécessite des transformations profondes de nos cadres de travail, où le pouvoir d'agir du collectif prendrait le pas sur l'isolement et les injonctions hiérarchiques qui engendrent parfois trop souvent un sentiment d'impuissance et de mal-être. Mais, tout cela ne se décrète pas : du temps, de la confiance, de la formation et de l'accompagnement... il est impératif de considérer les enseignants comme des professionnels à part entière et de leur donner les moyens de faire du travail de qualité.

Avec ce colloque, le SNUipp-FSU veut porter dans le débat public et auprès du ministère l'urgence d'une refondation réelle et concrète du métier d'enseignant du primaire. Quelles pistes ? Comment faire et à quelles conditions ?



Roland Goigoux

Colloque - - - - -

Intervenant lors du colloque national du Snuipp, Roland Goigoux, professeur à l'Espe de Clermont Ferrand, a vivement plaidé pour une autre formation des enseignants permettant la mutualisation et la transmission intergénérationnelle du métier et située au plus près dans les circonscriptions.

Pour lui, il y a une "dégradation vertigineuse de la formation initiale dans les Espe... La moitié des Espe sont séchées sur place avec une dislocation entre l'académique et le professionnel". Aujourd'hui les enseignants sont en attente d'outils de formation. "Ils ont comme seule possibilité la visite de blogs d'enseignants et de quelques sites d'information. Ils y échangent des informations, des idées de techniques, peu de théorie". Sinon "je ne vois plus de plans de formation mais des castings", ajoute-il..

Après ce bilan sévère, Roland Goigoux avance ses propositions. "Les enseignants n'ont pas besoin d'accompagnateurs mais de formateurs qui en savent plus qu'eux", dit-il. "Ils demandent d'être aidés dans une dynamique collective".

Pour cet accompagnement, R Goigoux fixe une technique et 5 préoccupations. "Le postulat de départ c'est que les gens ont de bonnes raisons de faire comme ils font. Il faut donc démonter et identifier ces raisons". R. Goigoux invite à réfléchir en terme de gains et pertes, ou avantages et inconvénients, les pratiques des enseignants. Une approche qui donne aux pratiques pédagogiques leur dimension sociale et qui a été utilisée avec profit en Belgique par exemple à propos du redoublement.

Les cinq priorités d'accompagnement des enseignants sont pour R Goigoux **la planification, la régulation de la classe, la motivation des élèves, l'explicitation et la différenciation**. "Le climat de la classe est très important pour la réussite des élèves", explique-t-il. "Il faudrait le traduire en termes opérationnels. [...]"

COLLOQUE
19 JANVIER
PARIS

TRAVAIL EN EQUIPE
FORMATION
Réussite des élèves
TEMPS
ouverture
CONFIANCE

ET SI ON REFONDAIT
LE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS?
LE PARI DU COLLECTIF

Créer des emplois de passeurs

Pour lui, "il faut développer l'existence de personnes ressources qui seraient des référents métiers" en doublant les personnels des circonscriptions. Il propose de recruter pour 2 ou 3 ans des enseignants repérés dans la circonscription qui seraient déchargés de cours pour assurer un rôle de transmission des gestes du métier. "Il n'y a aujourd'hui aucune instance qui cherche à mutualiser les apports", dit-il. Ces nouveaux formateurs seraient "des passeurs". Autre proposition : "rétablir la liberté de circulation des enseignants" en autorisant les visites dans la classe des collègues et en la considérant comme du temps de formation.

Des pistes concrètes pour un corps enseignant qui se sent piégé entre injonction de faire réussir tous les élèves et absence de formation.

Extraits de « L'expresso du 20 janvier 2016 - Le café pédagogique » François Jarraud



d'adhésion en ligne par carte bancaire en une ou plusieurs fois.
L'accès est entièrement sécurisé : <https://adherer.snuipp.fr/31>

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom d'usage : Prénom :
Nom : Date de naissance :
Téléphone fixe : Port : Mail :
adresse personnelle :

Établissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (1) : Instit Prof d'école PEGC (1) Titre Pro - Titre Définitif Retraité AESH AVS (CUI) à

Date sortie IUFM-ESPE : Temps partiel, pourcentage :% Échelon :
Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) : Montant de la cotisation (voir tableau ci-dessous) :

Paiement *: un chèque plusieurs chèques : Prélèvement automatique, en Fois (2 à 5 fois)

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant par écrit au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé-e-s que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date : Signature

Montant de la cotisation PES : 90 euros (33€ après la déduction fiscale ou le crédit d'impôt)

Mode de paiement un chèque paiement fractionné (2 à 4 chèques) Prélèvement automatique, en fois (2 à 5 fois)

A retourner au SNUipp FSU- 52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE

*** Pour se syndiquer**

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.
2. Choisissez le mode de paiement :
 - ◆ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.
3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31

Mandat de prélèvement SEPA		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le SNUipp 31 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp 31. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence unique du mandat : _____		Identifiant créancier SEPA : FR44ZZZ405745	
Débiteur :		Créancier :	
Votre Nom _____		Nom SNUipp FSU 31	
Votre Adresse _____		Adresse 52 rue Jacques Babinet	
Code postal _____	Ville _____	Code postal 31100	Ville TOULOUSE
Pays _____		Pays FRANCE	
IBAN <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BIC <input type="text"/>	<input type="text"/>	Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel	
A : _____	Le : <input type="text"/>		
Signature : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		
Veillez compléter tous les champs du mandat.			

Bon d'inscription au stage début de carrière

Date choisie : mardi 22 mars 2016
 vendredi 25 mars 2016

Nom : Prénom : Adresse électronique :@.....

Adresse : École :

Questions que vous souhaitez aborder lors du stage :

.....

.....

.....

.....

.....

À retourner à : SNUipp-FSU 31 - 52 rue J. Babinet 31 100 TOULOUSE ou par mail : snu31@snuipp.fr